

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE LA MAIRIE-MAISON DES SERVICES

Le Conseil a accepté les propositions suivantes de travaux d'aménagements des extérieurs de la Mairie :

*le devis établi par l'entreprise Le Briquer TP d'un montant de 18 220. 80 € TTC comprenant :

- la démolition de l'ancienne clôture et l'arrachage de la haie côté sud,
- la construction d'un mur de soutènement avec pose de gabions,
- les travaux d'aménagement à l'arrière du bâtiment,
- la pose d'un portail sur la voie d'accès aux Services Techniques.

*les devis du Syndicat de Voirie d'un montant de 5 196. 64 € TTC pour :

- la création de 4 places de stationnement, dont une place Personne à Mobilité Réduite, en bordure de la rue Jules Ferry,
- la mise en enrobé de la voie d'accès aux Services Techniques.

*la proposition de la Société SEDI d'un montant de 610. 68 € TTC pour la fourniture d'un mât avec antivol et d'un pavillon, d'un écusson avec 5 drapeaux (France, CEE, Conseil Départemental, Bretagne, Trégor)

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET FOURNITURE DE MOBILIER

En remplacement de la casquette prévue en façade sud du bâtiment, le Conseil décide de la pose de stores intérieurs pour un montant de 8 008. 09 € TTC par l'entreprise RAUB.

D'autre part, la salle du conseil sera équipée par la Société Eiffage d'un vidéoprojecteur avec écran pour un montant de 3 934. 92 € TTC.

Le devis proposé par la Société SEDI pour la fourniture de mobilier urbain (meuble pour cadastre, vitrine extérieure, porte-manteaux, corbeilles, support vélo...) est accepté pour un montant de 3 854. 69 € TTC.

Un devis pour le sablage des tables actuelles, d'une vitrine-bibliothèque et de chaises a été présenté aux élus.

DECISION MODIFICATIVE

Un virement de 10 000 € des dépenses imprévues vers la section investissement a été acté.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFERÉES

Le conseil approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

CONTRAT –GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil décide d'adhérer au 01 janvier 2020 au contrat groupe d'assurance proposé par le Centre de Gestion qui couvre les risques statutaires pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023.

FIBRE

La fibre sera installée pour la fin de l'année. Il est rappelé aux riverains des fils téléphoniques la nécessité de procéder au dégagement des lignes et des poteaux afin de permettre à l'entreprise

retenue de pouvoir intervenir et de tirer le câble nécessaire au raccordement de l'ensemble des habitations

COMPTEURS LINKY

Suite à la réception de courriers de refus d'installation de compteurs Linky, la Mairie précise qu'elle n'a pas les compétences pour juger des avantages ou inconvénients d'un tel compteur et elle invite les consommateurs qui souhaitent des informations à prendre l'attache du Syndicat Départemental de l'Énergie.

PIRATAGE INFORMATIQUE

La boîte de messagerie de la commune a fait l'objet d'un piratage.

Tout message reçu émanant de « commune de Plufur » (et non de mairie de Plufur) doit être traité en indésirable.

Une notification de violation de données a été déposée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

ŒUVRE DE JACQUES BACHELEY

Lors de l'exposition de Jacques BACHELEY dans le cadre du circuit des chapelles, les élus ont procédé à l'acquisition d'un œuvre d'un montant de 540 €.

ADESS

Les conclusions de l'étude menée par l'ADESS au premier semestre seront présentées publiquement le lundi 30 septembre à 20H00 à la salle polyvalente.

SANGLIERS

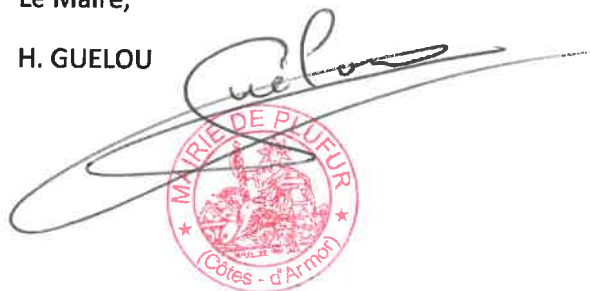
Les élus ont pris une motion concernant la prolifération des sangliers et les nombreux dégâts causés aux cultures.

PASSAGE DE LA PLB

Le samedi 27 juin, la 28^e édition de la PLB empruntera les routes communales.

Le Maire,

H. GUELOU

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Guelou". Below the signature is a red circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE DE PLUFUR" at the top and "Côtes - d'Armor" at the bottom, with a central emblem depicting a coat of arms.